

Questions orales

Des voix: Bravo!

Une voix: Qu'advient-il des contrôles des prix et des salaires?

Une voix: Qu'advient-il du crédit d'impôt?

* * *

● (1440)

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES**LES TERMES DU CONTRAT CONCERNANT LE F-18**

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services et a trait au nouveau chasseur. Le ministre peut-il confirmer qu'il s'est rendu récemment à Saint-Louis et, à la suite de ses discussions avec les dirigeants de McDonnell-Douglas là-bas, est-il maintenant en mesure d'assurer à la Chambre que cette compagnie honorera toutes les conditions du contrat et que tout se déroule selon le calendrier établi?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, après avoir entendu la motion que l'honorable député a présentée en vertu de l'article 43 du Règlement avant la période des questions, je voudrais tout d'abord lui dire que j'espérais qu'il serait un peu plus patient. J'ai les annexes qu'il a demandées et, s'il le désire, elles lui seront remises avec une lettre d'accompagnement immédiatement après la période des questions.

M. Clark: Quelle coïncidence!

M. Blais: Quant au contrat pour le F-18, je veux assurer à l'honorable représentant que je suis persuadé que la compagnie s'efforce de respecter toutes les conditions du contrat. L'équipe de gestion du projet se trouve déjà à Saint-Louis pour surveiller l'exécution du contrat et le respect de toutes les étapes prévues en ce qui concerne la performance de l'appareil.

Nous sommes convaincus que les renseignements qui nous ont été donnés au moment de la signature du contrat sont authentiques et que l'appareil, à la livraison, sera le meilleur que le Canada aurait pu se procurer. Je dois signaler aussi, en ce qui concerne les retombées industrielles, que tous les fabricants canadiens de l'industrie aéronautique s'y intéressent vivement. Je suis fort encouragé par leur réaction. En fait, il est fort probable que ces retombées seront supérieures à ce que la McDonnell Douglas s'était engagée à réaliser.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Je suis heureux d'apprendre qu'après avoir soulevé cinq fois la question à la Chambre des communes, je vais finalement obtenir ces annexes du ministre. J'ai écouté attentivement sa réponse à ma question. Le ministre dément-il donc catégoriquement une information parue dans le *Toronto Star* du 7 juillet disant entre autres que «les hauts fonctionnaires à Ottawa ont confirmé que la production de l'intercepteur

sera retardée de six mois, les ailes de l'appareil devant être redessinées»?

M. Blais: Madame le Président, je tiens à démentir un certain nombre de bruits répandus par la presse et d'allégations faites à la Chambre par des députés de l'opposition, qui sont absolument sans fondement. Nous devons reconnaître que le choix de cet appareil s'est fait dans un climat de concurrence acharnée. En fait, le F-16 est encore en concurrence avec le F-18 dans d'autres régions. Cette situation a suscité des déclarations dénuées de tout fondement.

Je ferai remarquer au député qu'il a pris connaissance du contrat. Il sait très bien que le contrat prévoit des échéances bien claires que devra respecter la McDonnell-Douglas faute de quoi elle serait passible des pénalités financières et de dommages-intérêts.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST**LES PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS CÉRÉALIERS—LA DATE DE MISE À LA POSTE DES CHÈQUES**

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, qui répond à la Chambre au nom du ministre responsable de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui siège à l'autre endroit. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les données statistiques recueillies justifient un versement en vertu de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest? Si oui, à quelle date ces chèques pourront-ils être mis à la poste?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé m'a fait savoir qu'un tel paiement sera vraisemblablement justifié. J'ignore quel en sera le chiffre exact.

M. Neil: Le ministre sait probablement qu'au cours du débat sur cette loi à la Chambre, le ministre d'alors avait déclaré que l'on avait l'intention de faire ces paiements au début du printemps, soit à l'époque des semailles, afin que les producteurs puissent financer leur production. Or, les paiements se font attendre de plus en plus d'année en année. Le ministre pourrait-il faire savoir au ministre responsable que ce retard ennuie passablement les producteurs? En outre, peut-il vérifier pourquoi la décision prend de plus en plus de temps à venir chaque année?

M. Pepin: Je le ferai certainement, madame le Président. Je signale toutefois au député qu'il pourrait s'en charger lui-même en acceptant de renvoyer le bill S-6 au comité. Le ministre chargé de la Commission du blé est prêt à y répondre à toute question de ce genre et à d'autres encore.